Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20250404-CFU2024-COMMUNE-BF
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

Jussac

Le Maire,

Jean-François RODIER

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des CFU 2024

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Commune : www.jussac.fr

Les priorités pour la commune sont :

- Contenir les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune
- Maintenir les taux des taxes locales
- Poursuivre la politique d'investissement avec recours raisonné à l'emprunt
- Accentuer la recherche des financements extérieurs pour conserver à la commune un endettement supportable.

➢ CFU- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune.
Les dépenses/recettes des collectivités territoriales peuvent être des opérations réelles qui donnent lieu à décaissement ou encaissement effectif. Ces opérations ont un effet sur le niveau de la trésorerie qui diminue lorsqu'elles sont effectuées.
D'autres dépenses sont dites d'ordre. Il s'agit de dépenses qui sont à la fois des dépenses et des recettes, pour le même montant et qui ne donnent donc pas lieu à décaissement.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le « quotidien ».
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les réalisations de l'exercice 2024 sont les suivantes :

CA	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Resultat (différence entre recettes et dépenses)
2024	**1 568 977,25 €**	**1 966 390,05 €**	**397 412,80 €**
2023	1 437 494,66 €	1 864 134,94 €	426 640,28 €
2022	1 296 132,30 €	1 776 574,08 €	480 441,78 €
2021	1 320 750,79 €	1 774 378,84 €	453 628,05 €

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 positif de 397 412.80€ (contre 426 640.28€ en 2023, 480 441,78€ en 2022, 453 628.05€ en 2021 et 358 190.77€ en 2020).

Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 568 977.25€ (1.437.494,66€ en 2023).
Les dépenses réelles de fonctionnement en 2024 sont de 1 462 926.73€ (1.404.168,05€ en 2023, 1.249.988,46€ en 2022, 1.217.060,55€ en 2021 et 1.246.074,08€ en 2020), elles ont augmenté de 4.18% sur 1 an.

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20250404-CFU2024-COMMUNE-BF
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chap	Libellé Chapitre	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	variations % 2023-2024
011	Charges à caractère général	339 199,93	397 980,87	**422 360,77**	**6,13**
012	Charges de personnel	658 252,91	746 157,85	**773 516,85**	**3,67**
014	Atténuations de produits		2 258,00	**2 440,00**	**8,06**
65	Autres charges de gestion courante	219 267,24	221 700,03	**228 670,88**	**3,14**
66	Charges financières	32 332,97	34 628,20	**35 739,29**	**3,21**
67	Charges exceptionnelles	-	-	**70,00**	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	935,41	1 443,10	**128,94**	**-91,07**
DEPENSES REELLES		**1 249 988,46**	**1 404 168,05**	**1 462 926,73**	**4,18**
42	Dotations aux amortissements /immobilisations	46 143,84	33 326,61	**106 050,52**	**218,22**
DEPENSES D'ORDRE		**46 143,84**	**33 326,61**	**106 050,52**	**218,22**
TOTAL		1 296 132,30	1 437 494,66	**1 568 977,25**	**9,15**

Les charges à caractères générales (achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, entretien des bâtiments et de la voirie, primes d'assurance, honoraires, fêtes et cérémonies et animations) ont augmenté de 6.13%.
Les postes essentiellement en hausse sont : le gaz, les fournitures d'entretien et de petit équipement, les locations de matériel (mini-pelle, sableuse, nacelle, ...), l'entretien de la voirie, l'assurance multirisques de la commune, le versement à des organismes de formation (permis CACES, organisme formation apprentissage).
Tandis que les postes en baisse sont : l'électricité, les carburants, les fournitures administratives, l'entretien du matériel (roulant et autre), les frais de télécommunication.

Les charges de personnel (rémunérations brutes, nouvelle bonification indiciaire, régime indemnitaire, charges salariales et patronales, assurance du personnel et médecine du travail ...) ont augmenté de 3.67%.
En 2024, outre la traditionnelle évolution de carrière des agents liée à l'ancienneté et à la technicité et les évolutions règlementaires (revalorisations du SMIC / attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents) l'équipe municipale a décidé du versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en juin.

Notons aussi l'augmentation des cotisations pour l'assurance du personnel passant de 41 809.05€/an à 52 371.23€/an soit + 25.26%.
Au 31/12/2024, l'effectif était composé de 20 agents titulaires (dont un agent en disponibilité pour convenances personnelles), 5 non titulaires (dont 4 remplaçants) et 1 apprenti.

L'atténuation de produits (chapitre 014) correspond aux dégrèvements accordés par délibération du 21/06/2001 aux jeunes agriculteurs pour le foncier non bâti (durée 5 ans) et au dégrèvement de la taxe habitation sur les logements vacants vides de tout mobilier.

Les autres charges de gestion courantes (indemnités versées aux élus et charges afférentes, subventions versées aux associations et des contributions versées CSIVA, SDEC, budget ferme équestre...) ont augmenté de 3.14% :

- Dont la contribution au SDE (Syndicat Départemental d'Energies) du Cantal : 14 108.34€ (9 459.97€ en 2023)
- Dont la participation au CSIVA : 64 621€ (63 022€ en 2023).
- Dont les indemnités des élus en raison de l'attribution de 5 points d'indice majoré : 85 429.84€.

L'enveloppe allouée aux associations (article 65748) s'élève à 21 400€ en 2024 (19 750€ en 2023).

Les charges financières (chapitre 66) sont constituées :

- Des intérêts des emprunts contractés : 30 605.97€ en 2024 (34 628,20€ en 2023)
- Des frais de ligne de trésorerie : 5 133.32€ en 2024.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 966 390.05€ (1 864 134.94€ en 2023 / 1 766 574.08€ en 2022) soit + 5.49%
Les recettes réelles de fonctionnement (**1 903 620.05€**) ont augmenté de 3,74%.

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20250404-CFU2024-COMMUNE-BF
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chap	Libellé Chapitre	Réalisations 2022	Réalisations 2023	**Réalisations 2024**	**Variations % 2023-2024**
13	Atténuations de charges (remboursement personnel malade)	30 128,66	38 207,23	**26 062,66**	**-31,79**
70	Ventes de produits, prestations de services, ...	93 182,92	50 326,27	**73 578,43**	**46,20**
73	Impôts et taxes	1 006 690,01	1 060 395,01	**1 120 807,51**	**5,70**
74	Dotations, participations	587 199,00	648 704,91	**636 068,41**	**-1,95**
75	Autres produits de gestion courante	25 025,48	24 302,46	**28 115,33**	**15,69**
76	Produits financiers	24,24	31,82	**45,45**	**42,83**
77	Produits exceptionnels	24 000,00	12 000,00	**18 942,26**	**57,85**
78	Reprises sur amortissement, dépréciation	323,77	935,41	-	**-100,00**
RECETTES RELLES		**1 766 574,08**	1 834 903,11	**1 903 620,05**	**3,74**
42	Opérations d'ordre	-	29 231,83	**62 770,00**	**114,73**
RECETTES D'ORDRE		-	29 231,83	**62 770,00**	**114,73**
	TOTAL	**1 766 574,08**	1 864 134,94	**1 966 390,05**	**5,49**

Le chapitre 70 « prestations de services », recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population *(locations (dont des rappels de 2023), occupation du domaine public, cantine (dont un rappel de 2023), concession cimetière ...)*, a augmenté de 46.20%.
La recette au titre du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien s'élève à 3 030.73 € en 2024.
Les produits financiers (parts sociales) sont de 45.45€ (31,82€ en 2023).
Les recettes liées aux produits exceptionnels (chapitre 77) se rapportent essentiellement à la vente de l'ancien tractopelle et d'un véhicule utilitaire.

Il convient de noter l'augmentation de l'apport des impôts et taxes de 5,70% (cf chapitre 73) du seul fait de la progression physique des bases d'imposition, les taux des impôts locaux n'ayant pas été revalorisés par la commune.

Le montant total des dotations est en baisse de 1.95 % en raison d'un différé de remboursement de l'aide de l'Etat pour la cantine à 1€.

Toutefois les principales dotations de l'Etat sont en augmentation soit plus 22 660€ (cf ci-dessous).

Article	**Libellé**	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	**Réalisations 2024**
74111	Dotation forfaitaire	206 763.00	209 023.00	208 782.00	208 702.00	**208 863.00**
741121	Dotation de solidarité rurale	245 063.00	266 964.00	281 870.00	302 979.00	**324 954.00**
741127	Dotation nationale de péréquation	36 598.00	37 101.00	35 705.00	35 848.00	**36 372.00**
	TOTAL	488 424.00	513 088.00	526 357.00	547 529.00	**570 189.00**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement de 2024 est de 397 412.80€.

Section d'investissement

Elle retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Les réalisations de l'exercice 2024 sont les suivantes :

CA	**Dépenses d'investissement (€)**	**Recettes d'investissement (€)**
2024	**897 632.42**	**1 085 918.63**
2023	1 447 010,93	1 462 573,33
2022	715 337,99	721 371,52
2021	762 593.36€	523 218.57€

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20250404-CFU2024-COMMUNE-BF
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, matériels, véhicules, biens immobiliers, études et travaux, remboursements d'emprunts.

Les dépenses d'investissement ont représenté 897 632.42€ en 2024.

Opération		Réalisations 2022(€)	Réalisations 2023(€)	Réalisations 2024(€)
10001	VOIRIE	171 761.60	1 088 815.08	**128 463.61**
10005	AIRE DE JEUX TERRAIN DE SPORTS		4 604.02	**258 564.48**
10006	CIMETIERE TRAVAUX		13 200.00	
12	ECLAIRAGE PUBLIC	36 709.21	48 115.63	**16 120.02**
14	DENOMINATION DES VOIES			
28	TRAVAUX DE BATIMENT	29 246.51	4 098.00	**128 851.25**
50	ECOLE		1 502.00	**5 019.70**
95	VIDEO-PROTECTION	36 996.00		
ONA	DEPENSSES ET RECETTES NON INDIVIDALISEES	218 436.77	50 936.56	**87 240.38**
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	222 187.90	235 739.64	**273 372.98**
	TOTAL	**715 337.99**	**1 448 011.13**	**897 632.42**

Les dépenses de voirie 2024 (128 463.61€) correspondent :

- A l'aménagement de la sortie du bourg le long de la RD 46 (direction Péruéjouls)
  - Mission de Maîtrise d'œuvre (Cantal Ingénierie et Territoires) = 1 725.01€ (1er acompte)
  - Travaux d'aménagement (CROUTE/SATPA/BARBET) = 96 134.12€ (situation 1)
- A l'aménagement rue du Pont de Mialet et Moulin de Limagne
  - Travaux d'aménagement (CROUTE) = 6 547.49€
- Au busage du fossé du Pont de Mialet
  - Travaux (ROUCHY TP) = 15 808.80€
- L'enrochement du mur le long de la route de Montcamp (rond-point) (BARBET) = 5 763.,60 €
- A l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du marché à bons de commande VOIRIE (Cantal Ingénierie et Territoires) = 1 000.01€
- La mise en place d'une grille de seuil avenue de la Prade (EUROVIA DALA) = 1 260.58€
- L'acquisition d'une bande de terrain Chemin des Rivières = 224€

Les dépenses « Aire de jeux – terrain de sports » 2024 (258 564.48€) correspondent à :

- La réalisation du Padel et du City Stade (198 024.48€) :
  - Fournitures et pose du Padel (SLAMCOURT et JUBOPADEL) = 41 040€
  - Réalisation de la dalle du Pradel (CB CONSTRUCTION) = 32 990.40€
  - Fournitures et pose du City stade (BOIS ET PAYSAGE) = 54 802.62€
  - Aménagements du Padel et City stade (EUROVIA DALA) : terrassement, réseaux, accotements = 67 691.45€
  - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Cantal Ingénierie et Territoires) du Padel et City stade = 1 500.01€ (solde)
- La réalisation de l'éclairage du terrain du stade d'entrainement du bas = 60 540€ (1er versement)

Les dépenses « Travaux de bâtiments » 2024 (128 851.25€) correspondent :

- Aux travaux de bardage du tennis couvert (SERRAT) = 36 600€
- Dans le cadre de la création du restaurant scolaire et d'un espace périscolaire :
  - Au versement des primes concours des architectes (CAMINO/ARKIDEA/ATELIER DU ROUGET) = 7 200€
  - A l'étude géotechnique (SIC INFRA 63) = 4 068€
  - L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage -phase programmation- (Cantal Ingénierie et Territoires) = 10.000.08€
  - La Maîtrise d'oeuvre (MOE) (METAFORE/IGETEC/APPUY CREATEURS/SERIAL ACOUSTIQUE) = 70 983.17€ (notes honoraires 1 à 4)

Le Syndicat d'énergies est aussi intervenu pour divers travaux d'éclairage public (renouvellement des lampes (pour du LED)), enfouissement du réseau téléphonique rue du Moulin) pour un total de 16 120.02€.

Dans le cadre de la sécurisation de l'école notons le solde du règlement de la porte côté école primaire pour 3 505.60€ (ALPHIPOSE).

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20250404-CFU2024-COMMUNE-BF
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

Notons aussi l'acquisition :

- D'une table à langer avec casiers et escalier pour l'école maternelle (MANUTAN COLLECTIVITES) = 1 514.10€
- De 2 véhicules pour les ateliers municipaux : un tracteur (COMBES EQUIPEMENT) pour 60 000€ et un utilitaire fourgon d'occasion (ETS FABRE RUDELLE via garage BOUSQUET) pour 19 890€
- D'une débroussailleuse (CAUMON) = 874.65€.
- De 16 tables pour la salle polyvalente / 3 poubelles / 2 cendriers (ALTRAD MEFRAN) = 2 790€
- De 2 ordinateurs fixes et 1 ordinateur portable pour le secrétariat de Mairie (DECLIC Informatique) = 3 685.73€

Chapitre 16 en OPFI :

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 209 578.98€ en 2024 (206.507,81€ pour 2023, 222.187,90€ en 2022 et 254.077,76 € en 2021).
La commune n'a contracté aucun emprunt toxique.
La capacité de désendettement est préservée.

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement regroupent les recettes d'équipement (subventions d'investissement, amendes de police, taxe d'aménagement, emprunt...) et les recettes financières (fonds de compensation de la TVA, fonds propre, produits des cessions des biens communaux...).

Les recettes d'investissement ont représenté 1 085 918.63€ en 2024 dont :

RECETTES	MONTANT	OBJET
Excèdent de fonctionnement capitalisé (article 1068)	389 315.01€	
ETAT – DETR 2021	73 991.40€	Solde (soit 70%) de la DETR concernant l'aménagement, la mise en sécurité et l'accessibilité de la traverse RD922. Création d'un cœur de village
La Région	100 000.00€	Subvention concernant l'aménagement, la mise en sécurité et l'accessibilité de la traverse RD922. Création d'un cœur de village
Département du Cantal – Fonds Cantal Solidaire	48 632.00€	Subvention concernant l'aménagement, la mise en sécurité et l'accessibilité de la traverse RD922. Création d'un cœur de village
Agence Nationale du Sport (ANS)	95 508.00€	Subvention pour la création du Padel et du City stade
La Région	5 000.00€	Subvention pour la création du Padel
FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)	3 560.00€	Aide à la sécurisation de l'école de Jussac (porte école primaire) -SOLDE
Fédération Française de Tennis	1 500.00€	Aide au relamping du tennis couvert *(travaux réalisés en régie par les ateliers municipaux)*
Participations pour voirie et réseaux	40 573.26€	
Taxe aménagement	39 463.78€	
FCTVA	181 770.66€	

Les restes à réaliser

Les Restes à Réaliser 2024 s'élèvent à 148 040.78€ en dépenses. Ils s'expliquent par l'engagement de travaux ou d'achats importants sur la fin de l'exercice 2024 et dont les factures arriveront courant 2025.
Ces dépenses d'équipement engagées fin 2024 sur crédits 2024 seront reportées sur 2025 dans le budget primitif 2025.
Ces restes à réaliser en dépenses s'accompagnent de restes à réaliser en recettes de 185 942.00€.
Ces restes à réaliser en recettes correspondent à des subventions obtenues auprès des cofinanceurs de la commune mais non encore encaissées.

CAF (capacité d'autofinancement)

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.
Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La **CAF brute** est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.
Pour 2024, elle est de 422 372€.

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20250404-CFU2024-COMMUNE-BF
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

La capacité d'autofinancement nette (**CAF nette**) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement annuel des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible, un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.
Pour 2024, elle est de 212 793 €.

La capacité de désendettement de la commune

La capacité de désendettement correspond au ratio entre l'épargne et la dette.
La capacité de désendettement permet donc de répondre à la question : en combien d'années la collectivité peut-elle (théoriquement) rembourser sa dette, si elle décide d'y consacrer toute son épargne brute ?

Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la collectivité.
Actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12. A partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge.
Pour la commune de Jussac, elle est de 3.25 années de CAF.

✒ *CFU budgets annexes*

BUDGET FERME EQUESTRE

Rappel années antérieures :

- Le déficit reporté de la section d'investissement des années antérieures est de – 12 261.40€
- Excèdent reporté de la section de fonctionnement des années antérieures est de + 1387.00€

Les réalisations de l'exercice 2024 sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT

CA	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
2024	17 877.07€	30 288.48€

Le résultat de Fonctionnement de l'année 2024 s'élève à + 12 411.41€.
Les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont de **3.865,07** € dont 1 956.74€ de remboursements d'intérêts, 805.97€ de travaux d'entretien et de 1 102.36€ d'assurance des bâtiments.
Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont de **25 234.48** € dont 16 558.00 € de subvention du budget principal de la Commune et de 8 676.48€ de revenus des loyers.

INVESTISSEMENT

CA	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2024	26 273.40€	26 273.40€

Les dépenses réelles de la section d'investissement sont le remboursement du capital de l'emprunt pour 21.219,40€.

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20250404-CFU2024-COMMUNE-BF
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Rappel années antérieures :

- L'excédent reporté de la section d'investissement des années antérieures est de +5 680.00€
- L'excèdent reporté de la section de fonctionnement des années antérieures est de + 6 650.42€

Les réalisations de l'exercice 2024 sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT

CA	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
2024	13 059.27€	14 796.85€

Le résultat de Fonctionnement de l'année 2024 s'élève à + 1 737.58€.
Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 10 219.27€ dont 6 500€ de reversement de frais de personnel (chauffeur) au budget principal de la commune, 1 600€ de frais pour sorties scolaires, 541.71€ d'assurance, 631.82€ de carburants, 945.74€ d'entretien du bus (dont contrôle technique).
Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont de 14 496.85€ dont :

- 13 216.85€ de prestation de service versée par la CABA
- 1 280.00€ de facturation aux familles

INVESTISSEMENT

CA	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2024	0€	2.840,00€

Le solde de la section d'investissement de l'année 2024 s'élève à +2840€ (amortissement du bus).
Aucun emprunt en cours pour le budget transport scolaire.

JUSSAC, le 04/04/2025

MAIRIE DE JUSSAC (Cantal)

Le Maire,

Jean-François RODIER